



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
Commune de Saint-Just Le Martel

PERMISSION DE VOIRIE – 048 - 2026

**Portant occupation du domaine public
Rue Bosc
Pour des opérations de manutention liées au
déménagement de l'entreprise BEYRAND**

Le Maire de la commune de Saint-Just-le-Martel,
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L113-1 et R113-1 ;
Vu le Code des Communes ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, partie législative
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié ;
Vu l'arrêté du 7 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié ;
Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction inter ministérielle sur la signalisation routière, modifié ;
Vu la demande de l'entreprise SOMACO – 80 Avenue du président Kennedy, 87000 LIMOGES – représentée par M. Jean-François FROIDEFOND, reçue à la mairie le 07 septembre 2026 pour des opérations de manutention liées au déménagement de l'entreprise BEYRAND, Rue Bosc ;

Considérant qu'il y a lieu d'interdire la circulation dans un but de sécurité publique sur son parcours,

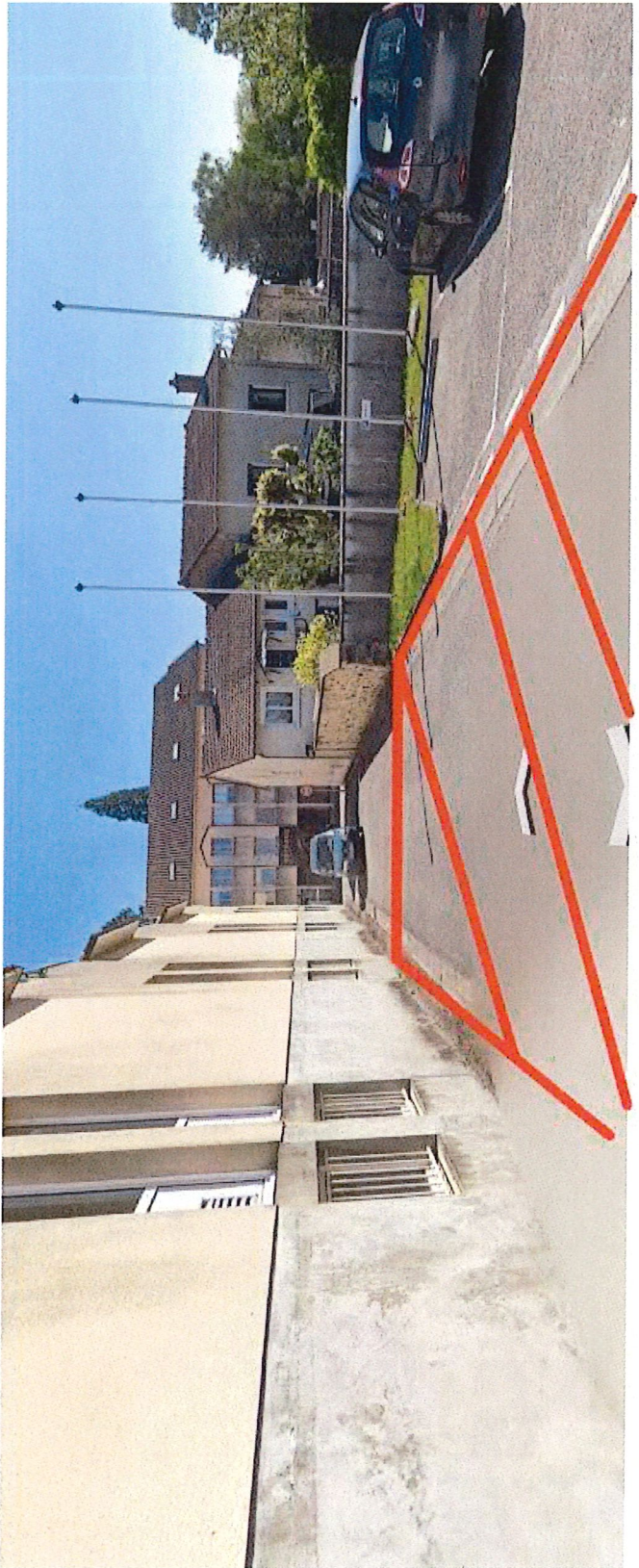
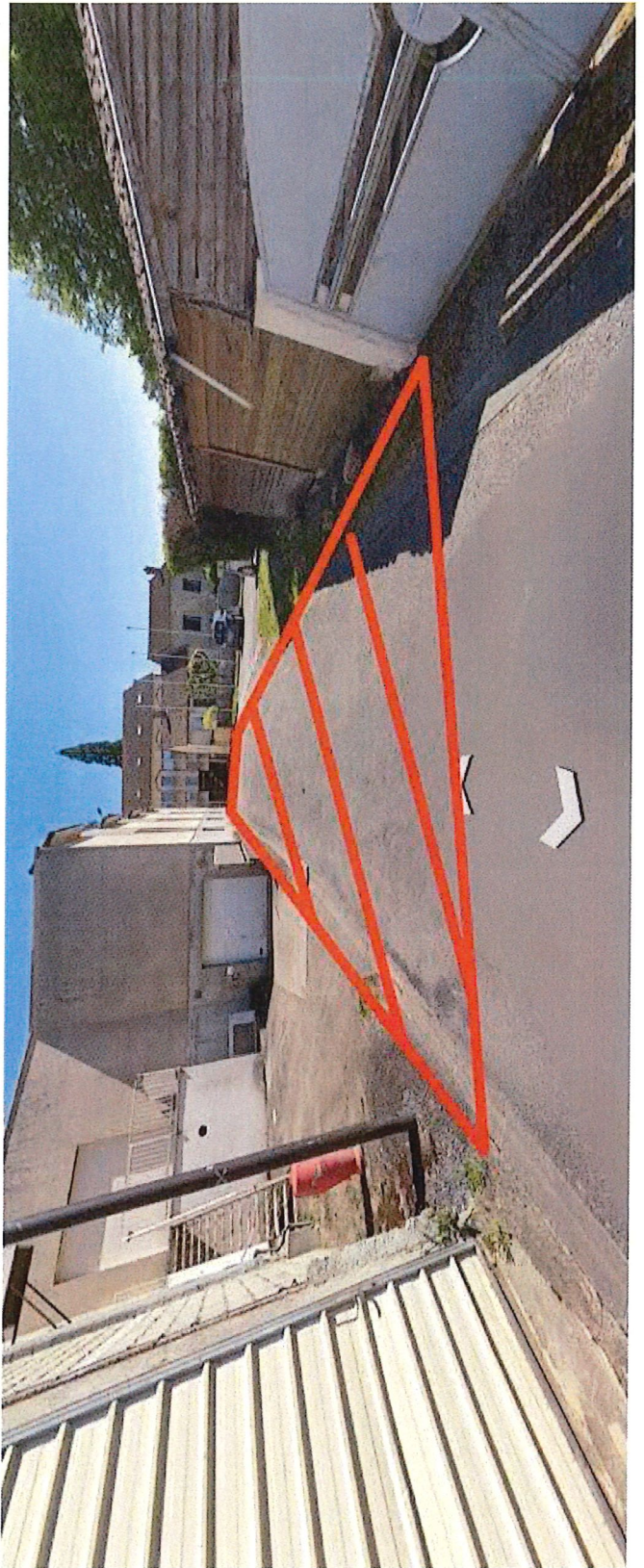
A R R E T E

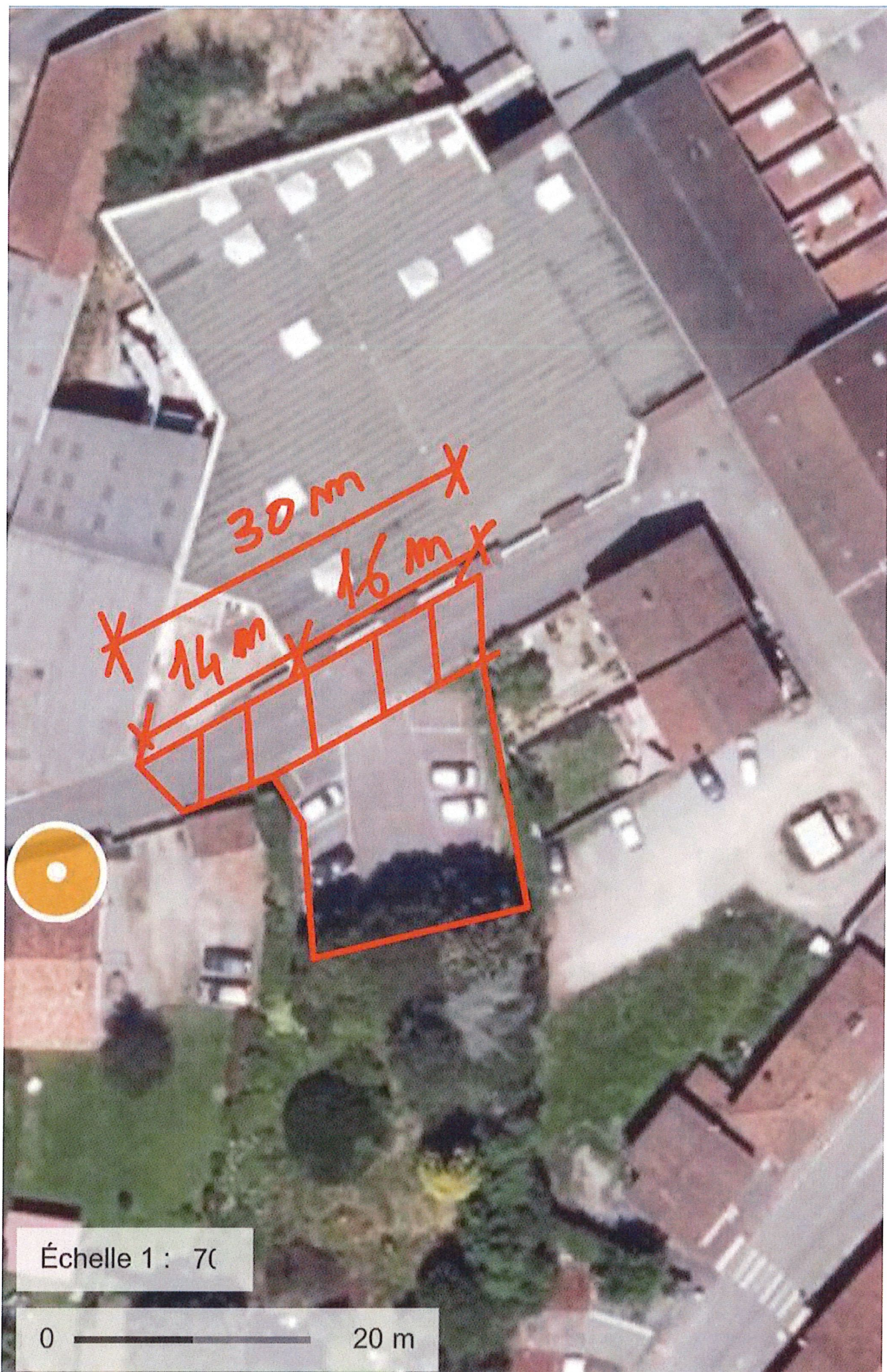
- Article 1 :** Les opérations de manutention liées au déménagement de l'entreprise BEYRAND à partir du 11 septembre 2026 pour une durée de 15 jours.
- Article 2 :** La signalisation sera mise en place par les soins et aux frais de l'Entreprise SOMACO, sur la Rue Bosc.
- Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Gendarmerie de Saint Léonard de Noblat ;
 - M. le Président de Limoges Métropole ;
- Article 4 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 5 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Saint-Just-le-Martel,
Le 08 septembre 2026

La Maire,

Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT





Échelle 1 : 70

0 ————— 20 m